



SAINT GEORGES DE MONS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal 15 décembre 2020

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

L'An deux mille vingt, le 15 décembre, le **Conseil Municipal de la ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 18 heures, salle du conseil en Mairie de Saint Georges de Mons, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur PERRIN, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 08/11/2020

Présents : M.PERRIN, Maire

MM. RAYNAUD, DIAS, DESGEORGES, BONNAFOUX, CROISIER, TRIPHON, ELOY, DUPOUX, BRUCALE, VALANCHON, AGRAIN, BALY

Excusés : Mme LEFOUR ayant donné procuration à M. RAYNAUD
M. GRATADEIX ayant donné procuration à M. BONNAFOUX
Mme FREITAS ayant donné procuration à M. VAN PANTEGHEM
Mme ELOY ayant donné procuration à M. PERRIN (jusqu'à 20h00 heure de son arrivée)
M. BRUCALE ayant donné procuration à M. DIAS
Mme BESSE-LE PROVOST ayant donné procuration à Mme DESGEORGES

Absents : --

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil; Mme DESGEORGES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

QUESTIONS DÉBATTUES

Les débats de l'assemblée sont à disposition du public au procès-verbal de la réunion.

Approbation du Règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal valide par 16 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, VALANCHON, AGRAIN) le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal.

CC CSM : Versement d'un fond de concours au titre du programme de Voirie 2020

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement d'un fond de concours à la Communauté de Communes au titre du programme de voirie 2020.

Ce dossier, initié par la mandature 2014-2020 portait sur les travaux de voirie réalisés cette année. Le fond de concours appelé par Combrailles, Sioule et Morge représente la somme de 14 500€

CC CSM : Position sur le transfert de la compétence PLUI à l'EPCI

Le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité contre le transfert de la compétence PLUI à la Communauté de Communes. Cette décision intervient dans le cadre de la loi ALUR de 2014 qui posait le principe d'un transfert automatique de la compétence. Cette même loi instaure également un droit d'opposition à ce transfert si 25% des communes représentant au moins 20% de la population de l'EPCI s'y opposent.

CC CSM : Adhésion au groupement de commande SOLAIRE DOME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion au groupement de commande SOLAIRE DOME porté par Combrailles, Sioule et Morge. Si une programmation a été établie sur 3 ans, cette dernière est susceptible d'être modifiée en fonction des résultats des études structures et toitures. Ces études interviendront courant 2021 et porteront sur les 2 premiers bâtiments identifiés par la Municipalité à savoir le bâtiment des services techniques et la maison Magne.

CC CSM : Acceptation du fond de concours 2020 pour le Complexe sportif Jean Duval

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement du fond de concours 2020 par Combrailles, Sioule et Morge au titre du fonctionnement du complexe sportif Jean Duval, de ses charges de centralités et de son importance communautaire.

Comme en 2019, ce fond de concours représente une somme de 43 150 € et est complété par une dotation de solidarité de 17 260 €. La participation communautaire s'élève donc à 60 410 €.

Trésor Public : Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Manzat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte une motion contre la fermeture du Trésor Public de Manzat prévue pour septembre 2021.

DETR 2021 : Dépôt de dossier de subvention

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, VALANCHON, AGRAIN), autorise le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2021 pour le projet, encore à l'étude, de réhabilitation du RDC de l'ancienne Boucherie en cabinets médicaux.

Les débats figurants au PV de l'assemblée portent sur trois domaines différents :

- La Localisation des locaux et leur articulation avec les autres services de santé
- L'Intérêt du projet en lui-même
- Les conditions financières de cette opération

FIC 2021 : Dépôt de dossier de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer deux dossiers de subvention au titre de du FIC 2021.

Lorsqu'une collectivité présente plus d'un projet sur une même année, elle ne peut valoriser au titre du FIC qu'une somme globale de 30 000 € HT. Prenant acte de cette règle, les projets seraient :

- Installation d'une centrale photovoltaïque (via Solaire Dôme) pour 19 500 € HT
- Mises aux normes d'un parc de luminaire pour un maximum théorique de 10 500 € HT.

AURA : BONUS RELANCE : Dépôt d'un dossier de subvention

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, VALANCHON, AGRAIN), autorise le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la subvention « Bonus Relance » portée par la Région AURA pour le projet, encore à l'étude, de réhabilitation du RDC de l'ancienne Boucherie en cabinets médicaux.

Décisions Modificatives au Budget Principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les 3 projets de décisions modificatives présentés. Ces derniers sont :

DM n°2 : Equilibre des opérations d'ordres d'amortissement :

Section de Fonctionnement : Totaux inchangés

Dépenses :

Art. 6811/042 : DOTATIONS AMORTISSEMENTS : + 32 600 €

Art. 023 : Virement à la section d'investissement : - 32 600 €

Recettes : RAS

Section d'investissement : Totaux inchangés

Dépenses : RAS

Recettes :

Art. 2802 : Dotation amortissement : + 12 600€

Art. 021 – Virement de la section de fonctionnement = - 32 600 €

Art 1641-16 – Emprunt nécessaire pour équilibre : + 20 000 €

DM n°3 : Equilibre des opérations de travaux en régie

Section de Fonctionnement : Totaux inchangés

Dépenses : RAS

Recettes : RAS

Section d'investissement : + 60 000 €

Dépenses :

Art. 2315/040 : Travaux en régie – immobilisation en cours : + 60 000 €

Recettes :

Art 1641-16 – Emprunt nécessaire pour équilibre : + 60 000 €

DM n°4 : Ouverture des crédits nécessaire à l'intégration des écritures du budget annexe de l'assainissement constatées sur 2020 :

Section de Fonctionnement : + 57 104 €

Dépenses :

Art. 6188 : Divers : + 470 €

Art. 023 : Virement à la section d'investissement : + 56 634 €

Recettes :

Art. 706811 : Redevance Assainissement Collectif : + 57 104 €

Section d'investissement : + 95 245 €

Dépenses :

Art. 21532 – travaux sur le réseau d'assainissement = + 25 000 €

Art 2315 – Ecriture de dépenses nécessaire pour équilibre : + 70 245 €

Recettes :

Art. 1383 : Subvention Départementale (Et Agence de l'eau) : + 38 611 €

Art. 021 – Virement de la section de fonctionnement = + 56 634 €

Loyers des appartements pour 2021

Le Conseil Municipal valide, par 16 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. BALY, AGRAIN) et 1 ABSTENTION (Mme VALANCHON) les modifications des loyers des appartements pour 2021. Les appartements actuellement loués voient leurs loyers augmenter en fonction de l'IRL 3^{ème} trimestre (soit +0.46%) et les charges suivent quant à elle l'IPC soit +0.2%.

Parallèlement, les appartements qui ont fait l'objet de rafraîchissements ou de travaux ont vu leurs loyers être actualisés.

PPI Barrage des Fades : Avis du Conseil Municipal

Dans le cadre de la consultation par les services de l'Etat, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le PPI Barrage des Fades et n'émet aucune remarque sur ce dernier.

SMADC : Validation de l'adhésion de la Commune de Saint Eloy Les Mines

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'adhésion de Saint Eloy Les Mines au SMADC.

Permis de Construire PERRIN – Délégation de signature à un adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la délégation de signature du permis de construire porté par M. PERRIN. En effet, le Maire ne pouvant pas s'accorder un permis de construire, cette tâche incombera à M. RAYNAUD, 1^{er} adjoint, sous réserve d'une analyse favorable du projet par le service « Application du Droit du Sol » de la Communauté de Communes.

Demandes de temps partiels par des agents municipaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne une suite favorable aux différentes demandes d'aménagements et réductions du temps de travail présentés par des agents communaux. Il est toutefois rappelé, que ces décisions restent conditionnées par des nécessités de services et que l'autorité territoriale peut revenir sur cette décision.

Le cas échéant – Location d'une partie des parcelles ZE 283 et 285

Le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 2 VOIX CONTRE (M. BALY et AGRAIN) 2 ABSTENTIONS (M. DIAS ayant procuration de M. BRUCALE) autorise le Maire à signer 4 baux de locations de terrains nus au bénéfice de 4 administrés résidants à Bel Horizon afin de confirmer l'occupation autorisée par M. BLANC Jean au cours d'un de ces mandats et régulariser leur occupation des terrains allant de 250 à 500 m².

Les loyers de ces baux seront :

- pour les terrains de 250 m² : 20 € par an
- pour le terrain de 500 m² : 40 € par an.

Compte rendu des délégations données au Maire

Le Maire fait état de 8 Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Rapport d'activités des syndicats intercommunaux

1/ CC CSM

M. PERRIN fait état de sa demande auprès de la CC CSM de réétudier la pertinence d'un groupement de commande de luminaire désinfectant.

M. RAYNAUD informe l'assemblée qu'une demande de groupement de commande pour l'acquisition de récupérateurs d'eau est portée à la CC CSM. Elle a connu une suite favorable mais doit être retravaillée pour intégrer des cuves enterrées.

Il évoque également le projet « Soleil de la Viouze » qui vise à implanter 5000m² de panneaux photovoltaïques pour une production équivalente à une consommation de 3 200 habitants. Il explique que le projet prévoit le démantèlement et le recyclage futur du site.

2/ SIAEP Sioule et Morge :

Une assemblée générale est prévue le 19 décembre 2020.

Des problèmes de facturations ont été constatés (bug informatique, remplacement de personnel...). Le SIAEP fait au mieux pour régler ces problèmes dans les meilleurs délais.

3/ SIRB :

Un changement de présidence aura lieu prochainement.

Le siège va déménager à la maison de la pêche aux Ancizes.

4/ SICTOM de Pontaumur Pontgibaud :

Il est précisé que toutes les demandes de fournitures de poubelles jaunes n'ont pas pu être honorées.

5/ SMAD des Combrailles :

M. PERRIN informe l'assemblée qu'il a participé à la Commission Santé du SMADC dont le thème était les conditions pour faire revenir les médecins en milieu rural.

Il explique qu'un site internet « Team Combrailles » a été mis en place et que les spécialistes du SMADC insistent sur la nécessité de mettre en avant la coordination des professionnels de santé avant de poser la question d'un éventuel bâtiment.

6/ Etablissement Public Foncier —SMAF :

RAS.

7 / SIEG du Puy de Dôme :

Un élagage d'arbre à proximité de Courteix est prévu le 17 février de 08h30 à 12h00. Peu de coupures sont prévues dans la mesure où 6 groupes électrogènes seront mis en place.

Parallèlement certains mâts seront réparés.

Questions Diverses

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

M. PERRIN fait état des résultats des élections du Conseil Municipal des Jeunes. 5 enfants ont été élus parmi 9 candidats. Il se réjouit de pouvoir associer la jeunesse à la gestion communale, il salue la motivation et l'engagement de ces jeunes.

M. BALY demande pourquoi les jeunes du CMJ sont dans la tranche d'âge 10-12 ans alors que la profession de foi de l'équipe de M. PERRIN faisait état d'un CMJ avec des jeunes de 15 à 17 ans ?

M. PERRIN rappelle que ceci était dans le règlement du CMJ qui a été voté lors d'un précédent conseil. Le mandat étant de 2 ans, la tranche d'âge 15-17 aurait vu certains d'entre eux devenir majeurs. De plus, leur scolarité peut les conduire à ne pas être disponibles ou présents sur le territoire (internat).

DIETAL :

M. PERRIN informe l'assemblée que plusieurs offres de reprise de la société DIETAL sont présentées dont une SCOP portée par les cadres dirigeants de la société.

Il souhaite le meilleur pour l'entreprise, le moins de casse possible et espère que le groupement de commande communautaire puisse apporter un souffle à cette entreprise.

M. BALY rappelle que l'initiative du groupement de commande vient du précédent mandat à l'échelle communautaire. Le bureau exécutif dont il était membre avait rencontré la société et s'était fait présenter le produit. Cette action était alors justifiée par la compétence économique relevant de la CC CSM.

M. PERRIN se défend de toute récupération politique de ce projet, il rappelle que son courrier portait demande de « ré-étude » du dossier, il s'agissait donc d'une simple « piqûre de rappel ».

ENQUETE AUPRES DES COMMERCANTS :

M. PERRIN rappelle que la distribution de l'enquête est en cours. Il affirme qu'elle a reçu un bon accueil et formule le souhait qu'une association de commerçants voit le jour prochainement.

M. BALY dit qu'il aurait apprécié d'être associé à cette démarche en tant qu' élu municipal.

M. PERRIN affirme qu'il s'agit d'une initiative du groupe majoritaire.

Revenant sur le discours ambiant d'aide aux commerces locaux, M. BALY s'étonne que la municipalité n'a pas acquis les paniers de fin d'année pour les personnes âgées auprès du Vival. Il pointe l'incohérence entre le discours et l'action du groupe majoritaire.

M. PERRIN rappelle que c'est une question qui émane du CCAS et, d'autre part, que les dépenses 2020 sont les mêmes qu'en 2019 d'après les gérants du Vival.

M. RAYNAUD conforte ces propos et explique que la Commune a effectivement assuré le même niveau de commande qu'en 2019 notamment par le biais d'une commande en produit d'entretien.

FLUX DE CIRCULATION DANS LE CENTRE BOURG

M. PERRIN évoque la possibilité de passer une partie de la rue des marronniers et la rue notre dame en sens unique. Il évoque également la possibilité d'installer un panneau stop sur l'avenue des volcans et à proximité de la place du marché.

M. BALY s'inquiète de savoir si les riverains ont été consultés sur cette idée. Un sens unique les impactera.

M. PERRIN répond que l'avis de chacun a été sollicité.

INSCRIPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DANS LE JOURNAL

M. RAYNAUD fait état de la demande de plusieurs administrés de faire paraître un compte rendu des assemblées dans les journaux LA MONTAGE et LE SEMEUR.

DEVENIR DES MASQUES COMMANDES VIA LA CC CSM :

M. BALY demande ce qu'il advient des 4000 masques commandés via la CC CSM avant le 1^{er} confinement.

M. PERRIN répond qu'ils sont stockés et qu'une partie sert pour le fonctionnement des services.

M. BALY demande ce qu'attend l'équipe pour les distribuer à la population.

M. PERRIN dit qu'il prend note de la proposition mais qu'il attend de voir les évolutions du gouvernement sur la gestion de crise.

REPAS DES ANCIENS ET FEUX D'ARTIFICES POUR 2021 :

M. AGRAIN demande si, compte tenu de l'annulation du repas des plus de 70 ans en 2020, une action de plus grande envergure en faveur des anciens est prévue pour 2021.

Il est expliqué que les opérations 2020 font l'objet d'un engagement juridique (devis signés), elles sont reportées mais pas annulées. Il conviendra donc de fixer une date pour ces événements quand la législation le permettra.

PROJET DE CHIMIREC :

M. BALY pose la question au groupe majoritaire de leur position en faveur ou non du projet CHIMIREC.

M. RAYNAUD demande aussitôt à M. BALY son propre avis.

M. BALY rétorque qu'on ne répond pas à une question par une question.

M. PERRIN rappelle que l'enquête administrative donne un feu vert à l'installation de l'entreprise. Partant de là cette question n'est plus pertinente. En réunion du Conseil Communautaire il a rappelé qu'il souhaitait que le cahier de charges soit respecté et que d'avantage de communication soit fait vis-à-vis des administrés.

M. RAYNAUD dit qu'il souhaite dépasser les faux débats et il affirme vouloir mettre en exergue les problèmes de sécurité liés à l'augmentation de la circulation des poids lourds induite par cette activité. Il rappelle que qu'un accident mortel a eu lieu au croisement de la route de Queuille / Les Richards sur la RD19.

M. DIAS réaffirme le fait qu'il n'est pas contre le projet mais contre la localisation de ce dernier et la manière dont l'affaire a été portée par les différentes entités politiques pendant le mandat 2014-2020.

Le Maire clos à la séance à 21h15 et donne la parole au public.

Intervention du public :

- 1- Faisant écho aux débats portant sur l'intérêt du projet de la « maison de santé » il est fait mention de la nécessité de penser le projet par le prisme de la « souffrance humaine » des malades dont les flux ne devraient pas être perçus comme des flux de personnes saines, de consommateurs ou de touristes.
- 2- Il est demandé la procédure à suivre pour ajouter un complément d'adresse sur une carte grise.
- 3- Il est demandé la position du conseil municipal sur la 5G.
Sur ce point, il est répondu qu'il est urgent de finaliser les dossiers « fibre optique » et « zone blanche ».
- 4- Au regard de l'inscription au groupement de commande d'achat d'électricité porté par le SIEG, il est demandé s'il est prévue que les éventuelles économies auront un impact sur le niveau d'imposition locale.
Il est répondu sur ce point que le SIEG n'a pas encore fait état des résultats de sa consultation et qu'en l'espèce il n'est pas possible de connaître le futur fournisseur.

| | |
|-----------------------------|--|
| La séance est levée à 21h30 | Le Maire, M.Julien PERRIN |
|-----------------------------|--|